

Arrêté du 24/06/22 modifiant l'arrêté du 10 décembre 2021 fixant la liste des exploitants d'installations soumises à autorisation pour les émissions de gaz à effet de serre ainsi que le montant des quotas d'émission affectés à titre gratuit pour les exploitants d'installations pour lesquelles des quotas d'émission à titre gratuit sont affectés pour la période 2021-2025

(JO n° 159 du 10 juillet 2022)

NOR : ENER2219759A

Publics concernés : exploitants d'installations soumises au système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre pour la période 2021-2025.

Objet : l'arrêté a pour objet de fixer la liste des exploitants d'installations fixes soumises à autorisation d'émettre des gaz à effet de serre et ainsi que le montant des allocations gratuites de quotas d'émission pour les installations fixes en ayant fait la demande.

Entrée en vigueur : le présent arrêté s'applique à compter du lendemain de sa publication pour la période d'échanges 2021-2025 .

Notice : le présent arrêté modifie l'annexe I de l'arrêté du 10 décembre 2021 fixant la liste des exploitants d'installations soumises à l'autorisation mentionnée au premier alinéa de l'article L. 229-6 du code de l'environnement afin :

- de tenir compte des changements d'exploitants et/ou de dénomination des sociétés exploitantes d'installations ;
- d'intégrer des installations nouvelles entrantes et attribuer l'allocation de quotas gratuits pour des nouveaux entrants ;
- de mettre à jour les numéros d'identification de certaines installations ;
- de prévoir des quotas réduits ou augmentés pour les installations ayant connu une adaptation de leur allocation suite à la déclaration des niveaux d'activité de ces installations.

Références : le présent texte peut être consulté sur le site Légifrance (<https://legifrance.gouv.fr>).

Vus

La ministre de la transition énergétique,

Vu la directive 2003/87/CE du Parlement et du Conseil du 13 octobre 2003 modifiée établissant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre dans la Communauté et modifiant la directive 96/61/CE du Conseil, notamment son chapitre III ;

Vu le règlement délégué (UE) 2019/331 de la Commission du 19 décembre 2018 définissant des règles transitoires pour l'ensemble de l'Union concernant l'allocation harmonisée de quotas d'émission à titre gratuit conformément à l'article 10 bis de la directive 2003/87/CE du Parlement européen et du Conseil ;

Vu le règlement d'exécution (UE) 2019/1842 de la Commission du 31 octobre 2019 portant modalités d'application de la directive 2003/87/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne des modalités supplémentaires pour les adaptations de l'allocation de quotas d'émission à titre gratuit liées aux variations du niveau d'activité ;

Vu la décision de la Commission du 29 juin 2021 donnant instruction à l'administrateur central du journal des transactions de l'Union européenne de saisir les tableaux nationaux d'allocation de la Belgique, de la Bulgarie, de la Tchéquie, du Danemark, de l'Allemagne, de l'Estonie, de l'Irlande, de la Grèce, de l'Espagne, de la France, de la Croatie, de l'Italie, de Chypre, de la Lettonie, de la Lituanie, du Luxembourg, de la Hongrie, des Pays-Bas, de l'Autriche, de la Pologne, du Portugal, de la Roumanie, de la Slovénie, de la Slovaquie, de la Finlande et de la Suède dans le journal des transactions de l'Union européenne.

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 229-5 et suivants et R. 229-5 et suivants ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2020 sur les modalités de mise en œuvre des obligations particulières de surveillance, de déclaration et de contrôle des émissions et des niveaux d'activité auxquelles sont soumises les installations soumises au système

d'échange de quotas de gaz à effet de serre ;

Vu l'arrêté du 10 décembre 2021 modifié fixant la liste des exploitants d'installations soumises à autorisation pour les émissions de gaz à effet de serre ainsi que le montant des quotas d'émission affectés à titre gratuit pour les exploitants d'installations pour lesquelles des quotas d'émission à titre gratuit sont affectés, pour la période 2021-2025,

Arrête :

Article 1er de l'arrêté du 24 juin 2022

Les mentions à ajouter, à supprimer ou à modifier dans l'annexe I de l'arrêté du 10 décembre 2021 susvisé sont énumérées en annexe du présent arrêté.

Article 2 de l'arrêté du 24 juin 2022

Le directeur général de l'énergie et du climat est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 24 juin 2022.

Pour la ministre et par délégation :

Le chef du service du climat et de l'efficacité énergétique,

O. David

Annexe

1. Changements d'exploitants, de dénominations des sociétés exploitantes et/ ou des installations

A l'annexe I de l'arrêté du 10 décembre 2021 précité, les informations des lignes qui débutent par les identifiants dans le tableau ci-après sont remplacées par les informations correspondantes :

Numéro d'identification	Nom de l'installation	Nom de l'exploitant
--------------------------------	------------------------------	----------------------------

FR000000000207223	DESVRES SURFACES-Maubeuge	DESVRES SURFACES
FR000000000000241	Chaufferie-Réseau TCM La Chapelle Saint-Luc/ Les Noës-Près-Troyes	Troyes Champagne Métropole
FR000000000000251	Cogénération-Réseau TCM La Chapelle Saint-Luc/ Les Noës-Près-Troyes	Troyes Champagne Métropole
FR000000000000364	SAICA PAPER FRANCE-Usine de Laveyron	SAICA PAPER FRANCE
FR000000000000022	SAICA PAPER France-Site de Vénizel	SAICA PAPER France
FR000000000001134	LA BOISOURCE Site de Saillat-sur-Vienne	LA BOISOURCE
FR000000000000864	VERALLIA FRANCE-ALBI	VERALLIA FRANCE
FR000000000205751	SLV-Ta-Specialty Polymers2	SOLVAY France
FR000000000000329	SLV-Ta-EDS2	SOLVAY France
FR000000000000310	Société de Cogénération de Tavaux	SOLVAY France

2. Modifications d'identifiants des installations

A l'annexe I de l'arrêté du 10 décembre 2021 précité, à la ligne qui débute par « FR-new-03205118 », le numéro d'identification est remplacé par le numéro d'identification suivant et les autres informations de la ligne concernée sont inchangées :

Numéro d'identification	Nom de l'installation	Nom de l'exploitant
FR000000000216860	Centrale d'enrobage TRABET	TRABET Brumath

A l'annexe I de l'arrêté du 10 décembre 2021 précité, à la ligne qui débute par « FR-new-06506309 », le numéro d'identification est remplacé par le numéro

d'identification suivant et les autres informations de la ligne concernée sont inchangées :

Numéro d'identification	Nom de l'installation	Nom de l'exploitant
FR000000000217081	Chaufferie du CASH	Centre d'accueil et de soins hospitaliers

A l'annexe I de l'arrêté du 10 décembre 2021 précité, à la ligne qui débute par « FR-new-10013918 », le numéro d'identification est remplacé par le numéro d'identification suivant et les autres informations de la ligne concernée sont inchangées :

Numéro d'identification	Nom de l'installation	Nom de l'exploitant
FR000000000216920	TOURS MÉTROPOLE ÉNERGIES DURABLES (TMED)	TOURS MÉTROPOLE ÉNERGIES DURABLES (TMED)

3. Corrections diverses

A l'annexe I de l'arrêté du 10 décembre 2021 précité, à la ligne qui débute par « FR000000000216552 », le numéro d'identification est remplacé par le numéro d'identification suivant et les autres informations de la ligne concernée sont inchangées :

Numéro d'identification	Nom de l'installation	Nom de l'exploitant
FR000000000216562	Chaufferie Biomax	CCIAG

A l'annexe I de l'arrêté du 10 décembre 2021 précité, à la ligne qui débute par « FR-new-06200462 », le numéro d'identification est remplacé par le numéro d'identification suivant et les autres informations de la ligne concernée sont inchangées :

Numéro d'identification	Nom de l'installation	Nom de l'exploitant
--------------------------------	------------------------------	----------------------------

FR-new-03012154	CHR Nancy-BRABOIS	SEEV
-----------------	-------------------	------

A l'annexe I de l'arrêté du 10 décembre 2021 précité, le nom de l'installation de la ligne qui débute par l'identifiant dans le tableau ci-après est remplacé par le nom de l'installation dans le tableau ci-après :

Numéro d'identification	Nom de l'installation	Nom de l'exploitant
FR000000000000069	CONDAT (HOLDING)	CONDAT (HOLDING)

4. Sortie de SEQE

A l'annexe I de l'arrêté du 10 décembre 2021 précité, sont modifiées les lignes suivantes (numéro d'identification, nom de l'exploitant, nom de l'installation et quantité de quotas affectés) :

Numéro d'identification	Nom de l'installation	Nom de l'exploitant	Quantité de quotas à allouer					Quantité totale de quotas sur la période 2021-2025
			2021	2022	2023	2024	2025	
FR000000000001111	Energies Antilles	EDF SEI	-	-	-	-	-	-
<p>- : installations sorties du SEQE / : installations n'ayant pas fait de demande d'allocation de quotas d'émission à titre gratuit (incluant les installations ne pouvant bénéficier de quotas à titre gratuit)</p>								

5. Adaptations de l'allocation

Pour les installations énumérées dans le tableau ci-dessous, une adaptation de l'allocation a été validée suite à la déclaration des niveaux d'activité. A l'annexe I de l'arrêté du 10 décembre 2021 précité, les lignes qui débutent par les identifiants dans

le tableau ci-après sont remplacées par les lignes correspondantes :

Identifiant	Nom de l'installation	Nom de l'exploitant	Quantité de quotas à allouer			
			2021	2022	2023	2024
FR0000000000000067	EURENCO	EURENCO	5507	5366	5224	
FR0000000000000192	ECO CHALEUR DE BREST- Chaufferie du spernot	ECO CHALEUR DE BREST	766	766	766	
FR0000000000000294	Borealis Chimie Usine de Grand-Quevilly Unité d'ammoniac	Borealis Chimie Usine de Grand Quevilly	460325	460325	460325	
FR0000000000000453	Brasserie Champigneulle SAS	Brasserie Champigneulle SAS	1988	1988	1988	
FR0000000000000475	AHLSTROM MUNKSJÖ STENAY SAS	AHLSTROM MUNKSJÖ STENAY	19565	19565	19565	
FR0000000000000482	ASCO INDUSTRIES Usine d'Hagondange	ASCOMETAL HAGONDANGE	34756	34756	34756	
FR0000000000000505	EGGER PANNEAUX ET DECORS-Rambervillers	EGGER Panneaux et Décors	34092	33216	32340	

FR000000000000622	Unités de l'Usine Chimique de l'Aubette et les unités EBD et DIB situées à l'Usine Chimique de Berre (UCB)	BASELL POLYOLEFINES (BPO)	690420	692391	692391
FR000000000000628	ARCELORMITTAL MEDITERRANEE	ArcelorMittal méditerranée	6365796	6365796	6365796
FR000000000000872	BOUYER LEROUX-Usine COLOMIERS	BOUYER LEROUX	17740	17740	17740
FR000000000000904	CARTONNERIES DE GONDARDENNES WARDRECQUES SA	CARTONNERIES de GONDARDENNES WARDRECQUES sa	39709	39709	39709
FR000000000000956	Arcelormittal France-Site de Dunkerque	Arcelormittal France	9379705	9379705	9379705
FR000000000001164	Centrale Utilités SOBEGI	SOBEGI	13343	13000	12657
FR000000000204783	POLYTECHNYL Belle-Etoile Polyamides Intermediates	POLYTECHNYL	36618	36618	36618
FR000000000205660	APERAM STAINLESS France	APERAM STAINLESS France	19039	19039	19039
FR000000000205864	SOBEGI	SOBEGI	7951	7951	7951

FR000000000206056	INEOS Derivatives Lavéra SAS (IDL)	INEOS Derivatives Lavéra SAS (IDL)	141322	141322	141322
FR000000000206291	Colas France- Centrale d'enrobage mobile-TSM25-3	Colas France	1386	1386	1386
FR000000000206913	TOMATES D'AQUITAINE	TOMATES D'AQUITAINE	262	262	262
FR000000000210797	ESTIA-Chaufferie de la Haye	ESTIA réseaux de chaleur	1464	1426	1389
FR000000000211959	Knauf insulation site de Illange	Knauf Insulation Lannemezan	10148	10148	10148
FR000000000212401	FRESENIUS MEDICAL CARE	FRESENIUS MEDICAL CARE SMAD	3704	3704	3704
FR000000000213060	Imerys PCC France-Site de Salin de Giraud	IMERYS SALIN	30016	30016	30016
FR000000000214000	ELM Opérations- Chaufferie Surville Lyon	ELM Opérations	3523	3523	3523
FR000000000216100	DALKIA-SCUC Chaufferie MONDOR	SCUC (Société de Chauffage Urbain de Créteil)	364	364	364

Source URL: <https://aida.ineris.fr/reglementation/arrete-240622-modifiant-larrete-10-decembre-2021-fixant-liste-exploitants>